

Gestion du mandat des élus, délégués cantonaux

[Référence interne 030-2021-M29]

La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Gestion du mandat des élus, délégués cantonaux » dont les finalités sont la gestion et l'animation du réseau des délégués cantonaux élus en MSA Armorique.

Ces finalités répondent à plusieurs objectifs :

- Assurer l'animation du réseau des délégués cantonaux par les animateurs élus
- Gérer un annuaire des délégués cantonaux de la MSA Armorique pour diffusion auprès des autres délégués cantonaux pour faciliter leurs échanges durant le mandat.
- Communiquer sur les actions réalisées durant le mandat ; articles dans le BIMSA, newsletters, réseaux sociaux et les publications sur le sites internet.
- Promouvoir le rôle de l'élu local.
- Inscrire les élus aux outils mis à disposition par l'institution.
- Former les élus
- Convoquer les délégués cantonaux aux assemblées générales et réunions des élus et assurer la gestion de ces rencontres (émargement, PV).
- Gérer les demandes de remboursements de frais : frais kilométriques, vacation, salaires pour le collège 2
- Contrôler l'absence de conflit d'intérêt et la bonne application des règles
- Réaliser des bilans et des comparatifs par rapport aux précédents mandats.

Ce traitement est basé sur une obligation légale.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification : Nom, Prénom, Adresse postale, Téléphone, Adresse mail
- Vie professionnelle : statut
- Information d'ordre économique et financière
- Données de connexion : pour l'inscription au plateforme d'elearning
- NIR : uniquement pour le remboursement des frais

Les données sont conservées pendant 5 ans à l'issue du mandat.

S'agissant des justificatifs comptables, ces documents sont conservés 6 ans après la date de clôture de l'exercice qu'elle concerne, conformément aux règles de conservation des pièces justificatives comptables.

L'accès aux données des fichiers est réservé aux agents habilités des services du secrétariat de Direction, service communication, de la vie mutualiste, de la comptabilité comptable et financière et de la maîtrise des Risques, ainsi qu'aux agents habilités des services communication de la CCMSA pour la création des accès aux outils institutionnels.

Après recueil du consentement des élus, leurs noms-prénoms sont transmis aux mairies et communautés de communes. Pour les administrateurs, les noms et prénoms sont accessibles sur le site Internet.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement aux données qui vous concernent.

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général au Directeur de la MSA D'ARMORIQUE ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier postal ou à l'adresse suivante dpo.grprec@armorique.msa.fr

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07**